



Les espèces exotiques envahissantes

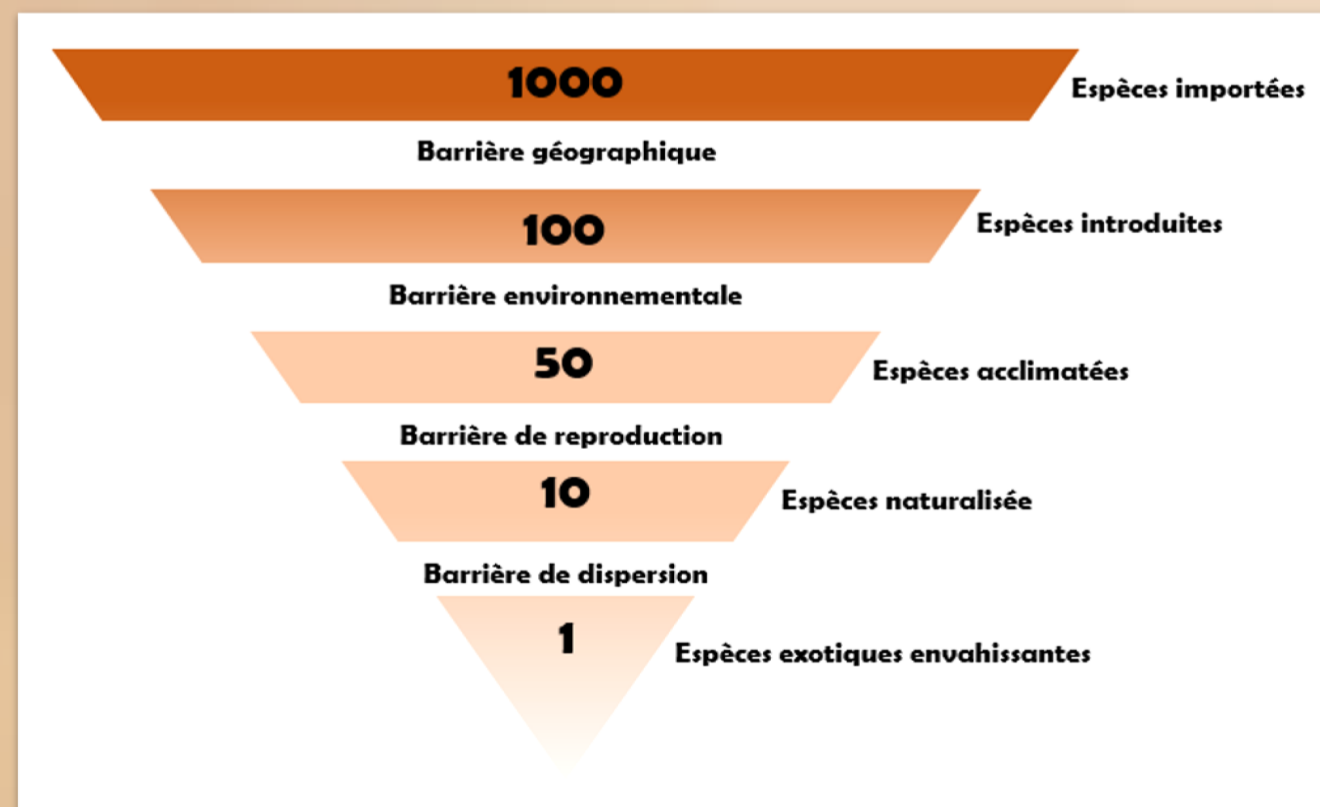


Queue de lièvre, Yucca superbe, Ailante glanduleux, des noms d'espèces bien courantes que l'on trouve dans nos jardins. Belles, exotiques, très ornementales, elles représentent pourtant un danger pour les espèces indigènes et elles sont appelées espèces exotiques envahissantes ou bien encore espèces invasives. Ces espèces sont connues comme l'une des principales causes du déclin de la biodiversité à l'heure actuelle.

Un peu de définitions

Une espèce exotique envahissante ou espèce invasive est une espèce ayant été **introduite** sur une aire de répartition qui n'est pas son aire de répartition naturelle. Il peut s'agir d'espèces végétales ou d'espèces animales. Elles peuvent avoir été introduites de manière volontaire ou involontaire, nombreuses sont celles qui ont été introduites pour être utilisée comme plante ornementale. Elles sont considérées comme invasives lorsqu'elles arrivent à s'adapter à leur nouveau milieu, qu'elles s'y propagent rapidement et qu'elles **l'impactent négativement** ainsi que les espèces qui les composent.

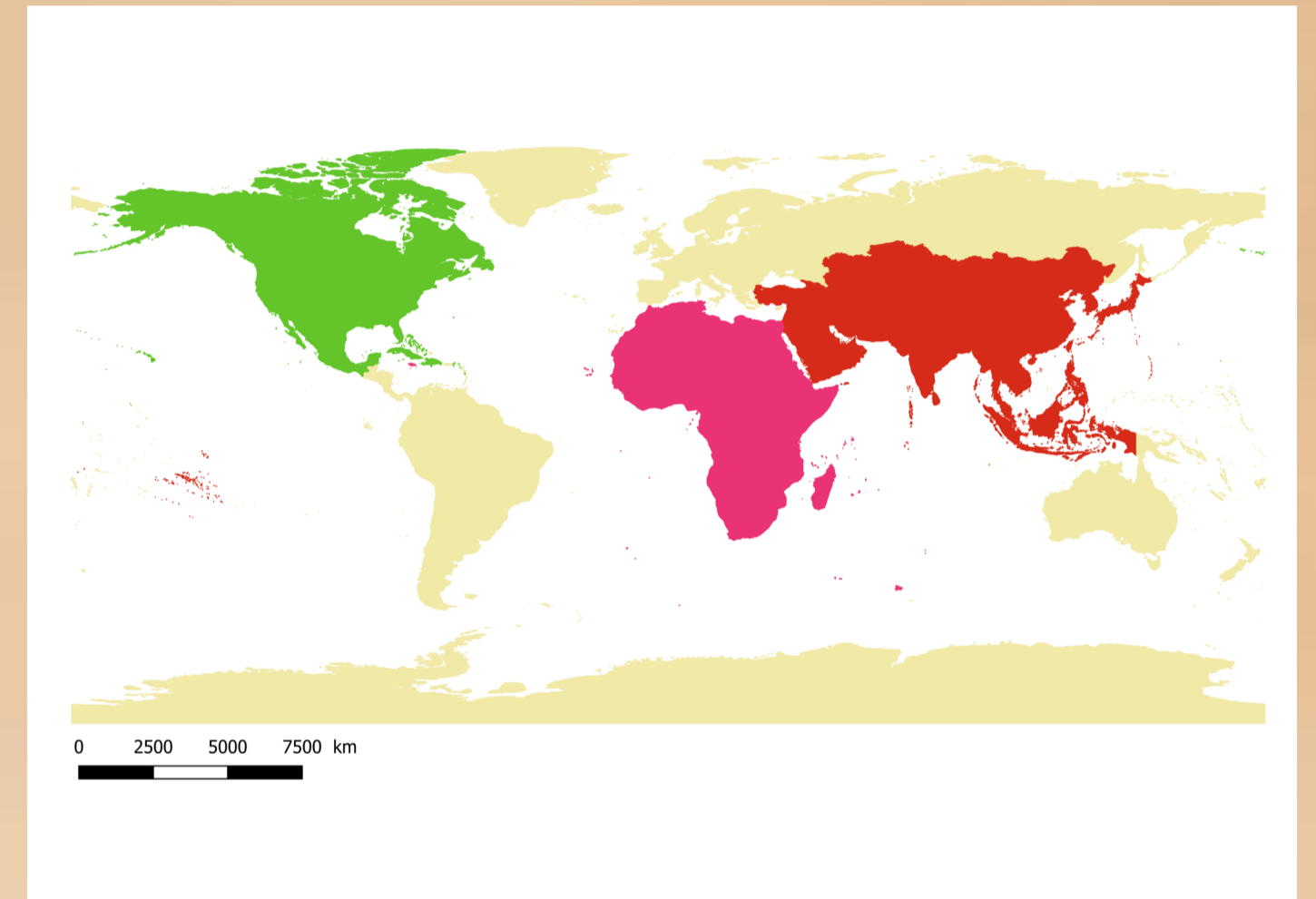
Toutes les espèces exotiques ne sont pas envahissantes ou invasives ! En effet, sur toutes celles qui sont introduites seulement une petite partie, environ **1 sur 1000** deviendra invasive. Mais c'est cette petite partie qui nuit gravement à la biodiversité de certains milieux.



Les espèces présentes sur les dunes du Port de la Guttere

- Yucca gloriosa*
Yucca superbe
- Lagurus ovatus*
Queue de lièvre
- Ailanthus altissima*
Ailante glanduleux
- Carpobrotus edulis*
Griffe de sorcière

Origine géographique



Comment lutter ?

Pour chaque espèce, des moyens de lutte particuliers sont mis au points. Le plan de lutte doit être adapté à chaque espèce puisqu'elles ont chacune leurs particularités.

Par exemple pour la Queue de lièvre limiter la surfréquentation permettrait de limiter sa propagation sur le site. En effet, elle est favorisée par le piétinement. C'est pourquoi il est très important de bien suivre les chemins balisés.

N'hésitez pas à consulter le site internet du GAE pour en apprendre plus ou bien à récupérer le dépliant explicatif disponible au local du Groupe Associatif Estuaire

Merci de prévenir l'association si vous observez des dégradations :
Groupe Associatif Estuaire- 02 51 20 74 85 - sentinelle@estuaire.net

